



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2023-039

PUBLIÉ LE 14 MARS 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

19-2023-03-13-00002 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°19-2023-03-01-00001 du 1er mars 2023 fixant la liste des médecins agréés du département de la CORRÈZE (7 pages)	Page 3
19-2023-03-13-00003 - Arrêté portant réquisition de personnels à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Sainte-Féréole et sur les Instituts Médico-Éducatifs (IME) de Sainte-Fortunade, d'Ussel et de Meyssac gérés par l'association les PEP19 (10 pages)	Page 11

Agence Régionale de Santé

19-2023-03-13-00002

Arrêté portant modification de l'arrêté
n°19-2023-03-01-00001 du 1er mars 2023 fixant la
liste des médecins agréés du département de la
CORRÈZE

ARRÊTÉ
portant modification de l'arrêté n° 19-2023-03-01-00001 du 1^{er} mars 2023
fixant la liste des médecins agréés du département de la CORRÈZE

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

VU le Code des pensions civiles et militaires de retraite ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret du 11 mars 2022 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2020 portant nomination des médecins sur la liste des médecins agréés du département de la Corrèze ;

VU l'avis de Monsieur le Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Corrèze en date du 7 février 2023 ;

VU l'arrêté n° 19-2023-03-01-00001 du 1^{er} mars 2023 fixant la liste des médecins agréés du département de la CORRÈZE ;

VU la demande d'inscription du Docteur Théobald ROBOREL DE CLIMENS sur la liste des médecins agréés en date du jeudi 9 mars 2023 ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 19-2023-03-01-00001 du 1^{er} mars 2023 est abrogé.

Article 2 : Les listes des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de la CORRÈZE sont établies suivant l'annexe ci-jointe.

Article 3 : Les médecins agréés appelés à examiner au titre du décret du 31 mars 2010 des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont médecins traitants sont tenus de se récuser.

Article 4 : Les médecins agréés généralistes et spécialistes sont nommés pour une durée de 3 ans.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze, le Directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Corrèze.

Tulle, le 13 MARS 2023

Le préfet



Étienne DESPLANQUES



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LISTE DES MEDECINS AGREES GENERALISTES ET SPECIALISTES DE LA CORREZE

Mise à jour mars 2023

Décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des Comités Médicaux et des Commissions de Réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires.

Délégation départementale de la Corrèze – 4 rue du 9 juin 1944 – 19012 TULLE CEDEX –
Tél. 05 55 20 42 18 – Télécopie 05 55 20 42 62
mail : ars-dd19-adel@ars.sante.fr

MEDECINS GENERALISTES

Commune d'ALLASSAC (19240)

BARRE Jeannette

rue du Docteur Dufour - 05.55.84.70.45

Commune d'ARGENTAT (19400)

CLAUX SENON Sylvie

13 avenue Mendès France – 05.55.91.17.42

Commune de BEYNAT (19190)

LELIEVRE Thierry

1 rue des Lucioles - 05.55.92.69.65

Commune de BORT-LES-ORGUES (19110)

RODDE Arnaud

411 avenue de la Gare - 05.55.96.86.95

Commune de BRIVE (19100)

BODE Emeric

3 boulevard Docteur Verlhac - 05.55.92.64.30

HARANG Victor

34 bis avenue Alsace Lorraine – 05.19.98.00.01

PREMAUD Jean-Paul

15 impasse de Tujac - 05.55.87.64.65

QUILEZ Daniel

34 bis avenue Alsace Lorraine - 05.55.18.99.00

ROBOREL DE CLIMENS Théobald

5 avenue Edouard Herriot – 05.55.17.75.50

ROUFFIGNAC Patrick

6 rue Jean Marsales - 05.55.87.23.19

SINOIR Pierre-François

10 rue Paul Pradaud - 05.55.24.14.90

Commune de CHAMBOULIVE (19450)

DUBOIS Gérard

Le Puy Baron - 05.55.21.60.88

Commune de CORNIL (19150)

EYROLLE LAURENSOU Annie

2 chemin de la Selve - 05.55.27.26.95

Commune de CORREZE (19800)

BONNETTE Frédéric

1 rue du Moulin de Jarpel - 05.19.98.03.21

Commune d'EGLETONS (19300)

ACKER Alain

11 rue du Mouricou – 08.05.29.19.09

Commune de LAGARDE ENVAL (19150)

TALAYRACH Bruno

Le Bourg - 05.55.27.31.68

Commune de LAGRAULIERE (19700)

HENOCH Olivier

3 place de l'Eglise - 05.55.98.46.08

Commune de LUBERSAC (19210)

JACOB Jean-Marc

rue du 11 novembre - 05.55.73.50.35

JACOB Pascale

rue du 11 novembre - 05.55.73.50.35

Commune de MALEMORT (19360)

CHAUFFINGEAL Guillaume

4 avenue Léonce Bourliaguet - 05.55.92.02.02

CURDIJAC Patrick

4 avenue Léonce Bourliaguet - 05.55.92.02.02

LAURENSOU Corinne

25 v Violette Lot Galia Le Peyroux – 05 55 74 83 21

Commune de MEYSSAC (19500)

NELKEN Michel

14 avenue du Quercy - 05.55.25.42.25

Commune de NAVES (19460)

CHAUMEIL Jean-Marie

6 bis rue de l'Hôtel de Ville – 05.55.26.32.68

Commune d'OBJAT (19130)

GUIONIE Jean-Pierre

place Jean Lagarde - 05.55.25.85.15

Commune de PERPEZAC-LE-NOIR (19410)

DEBRIE Céline

23 rue Principale - 05.55.73.74.72

Commune de ROSIERS-D'EGLETONS (19300)

TAMINAU Denis

22 rue Clément VI - 05.55.93.26.20

BIDAULT Marie

22 rue Clément VI – 05.55.93.26.20

Commune de SAINT-AULAIRE (19130)

POUGET Michel

Bellevue - 05.55.84.14.93

Commune de SAINT-MEXANT (19330)

THEILLAUD Max

26 rue des Ecoles - 05.55.29.45.63

Commune de SAINT-PRIVAT (19220)

VANHOUTTE CHAMPEIL Claude

40 rue de la Xaintrie - 05.55.91.97.50

Commune de SAINTE-FORTUNADE (19490)

LASCAUX Daniel

Lavergne – 06.81.58.27.74

Commune de TULLE (19000)

LEYRAT Serge

27 avenue de la Bastille – 06.15.74.91.61

MOURET Vincent

3 place du Docteur Maschat - 05.55.29.80.55

REBEYROTTE Anne

1 rue Edmond Michelet - 05.55.20.21.00

RELIER Vincent

2 place Gambetta - 05.55.20.88.88

Commune d'USSAC (19270)

BLANC François

5 avenue Raoul Dautry - 05.55.74.02.04

Commune d'USSEL (19200)

BELCOUR Jacques

2 rue des Troubadours - 05.55.72.10.59

CHINSON Pascal

20 rue général Antony Prouzergue - 05.55.72.26.11

DALEGRE François

20 rue général Antony Prouzergue - 05.55.72.26.11

DESHAYES Martine

23 avenue Marmontel - 05.55.96.23.93

ROGER Patrice

20 rue général Antony Prouzergue - 05.55.72.26.11

THEPAULT Murielle

26 rue Pasteur - 05.55.96.23.75

Commune de VARETZ (19240)

FERAND Jean-Paul

La barrière du temple - 05.55.84.43.56

MEDECINS SPECIALISTES

ANESTHESIE REANIMATION

GALLOIS Jean-Luc

Centre Hospitalier – USSEL – 05.55.96.44.53

BIOLOGIE

AFOLAYAN Bobby

27 avenue Jean Charles Rivet - BRIVE - 05.55.17.21.21

CARDIOLOGIE

GOBURDHUN Chandrah

Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.73

GUILLOIN Alain

Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.73

CHIRURGIE GENERALE

CEULEMANS Olivier

9 rue Louis Taurisson – BRIVE – 07.70.37.05.14

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE

DIJOUX Pierrick

188 avenue André Emery – BRIVE – 05.19.59.00.90

ZAHMOUL Faouzi

11 rue des sœurs de Nevers - TULLE - 07.71.20.04.66

GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE

ARNAUD Robert

Clinique St Germain - BRIVE - 05.55.18.55.23

MEDECINE DU TRAVAIL

MOURRET Claude

14b, av Alsace Lorraine - TULLE - 06.28.64.48.25

BERGES Pascal

Bd du Dr Verlhac - BRIVE - 05.55.92.66.56

NEUROLOGIE

CHAZOT Frédéric

17 avenue Maillard - BRIVE - 05.55.24.20.46

OPHTALMOLOGIE

SERVANTIE Rémi

82 rue Alphonse Daudet - MALEMORT - 05.55.74.25.38

PEDIATRIE

KNAPOVA Ivana

4 boulevard Painlevé - BRIVE - 05.55.23.45.53

PSYCHIATRIE

GHEZIEL Karim

Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.85

RADIOLOGIE

CHEBIB Alexis

Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.43

RABENANDRASANA Adolphe

Centre Hospitalier - USSEL - 05.55.96.40.19

RHUMATOLOGIE

KABTA Hassan

Centre Hospitalier - TULLE - 05.55.29.79.71

DUCLOUX Jean-Marc

36 avenue Victor Hugo - TULLE - 05.55.20.47.22

UROLOGIE

BOURGNINAUD Olivier

Centre Hospitalier - BRIVE - 05.55.92.60.25

NABOLSI Samer

centre hospitalier - TULLE - 05.55.29.86.10

NB : Les médecins agréés, appelés à examiner au titre du décret du 14 Mars 1986 modifié par le décret du 11 mars 2022 des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.

Agence Régionale de Santé

19-2023-03-13-00003

Arrêté portant réquisition de personnels à la
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de
Sainte-Féréole et sur les Instituts
Médico-Éducatifs (IME) de Sainte-Fortunade,
d'Ussel et de Meyssac gérés par l'association les
PEP19

ARRÊTÉ

Portant réquisition de personnels à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Sainte-Féréole et sur les Instituts Médico-Educatifs (IME) de Sainte-Fortunade, d'Ussel et de Meyssac gérés par l'association les PEP19

Le Préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze ;

VU le préavis de grève nationale déposé pour la journée du 15 mars 2023 ;

VU le courrier de l'association du 13 mars 2023 informant Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels sur la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Sainte-Féréole (19270) et au sein de trois Instituts Médico-Educatifs (IME) gérés par l'association les PEP19, à savoir celui de Sainte-Fortunade (19490), d'Ussel et de Meyssac (19500) ;

CONSIDÉRANT, sur la base des éléments transmis par sa directrice, l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels des établissements ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

CONSIDÉRANT l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans les tableaux annexés afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés, du 14 mars 2023 minuit au 15 mars 2023 minuit.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **13 MARS 2023**

Le préfet,



Étienne DESPLANQUES

Organisation de la continuité des services au sein des IME PEP19 de Meyssac -Sainte Fortunade et de la MAS de Sainte Féréole suite au préavis de grève nationale pour la journée du 15 mars 2023 par les organisations syndicales nationales - du 14 mars 2023 minuit au 15 mars minuit.

Service minimum dans le cadre d'une réquisition

Les PEP 19
Pupilles de l'Enseignement Public
23, Rue A. Audubert - BP 23
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 20 01 41 - Fax 05 55 20 03 01
Siret 777 967 068 00175 - NAF 8899B

IME Meyssac Organisation mercredi 15 mars 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Service Transport	06H45-9H45/16H45-19H30	1	Marc VITAL	
	06H45-10H00/16H45-19H00	1	Fabien SOULIE	
	6h30-12H00/ 17H00-19H00	1	Stéphanie CISCARD	
	07H00-9H00/16h45-18H45	1	Céline COVERGNAT	
Service médical	07H30-14H30	1	Christine FOULLADE	
Service de nuit	21H30-08H00	1	Marianne MILLET	
	21h00-07H15	1	Virginie BESSON	
Service restauration	07H00-15H00	1	Loïc MARREC	
	07H45-15H00	1	Baye LEURIDANT	
	08H00-11H30	1	Anabelle TERRRIEUX	
	07H45-15H00	1	Sylvie GASQUET	
Service ménage				
Service lingerie	08H30-21H15	1	Sylvie ESCURE	
	09H00-17H00	1	Cyril WARRIN	
	07H30-17H15	1	Gwenael CLERGERIE	
	08H30-12H00	1	Delphine CORREZE	
	07H00-17H15	1	Thibaut DELCAMBRE	
	12H00-18H45	1	Antoine CARRIAC	
	08H30-17H15	1	Martha LESCURE	
	16H30-21H30	1	Valérie VAUCHEL	
	07H00-17H30	1	Elodie LATCHMANSING	
	Service éducatif			

	08H30-21H00 08H00-18H00 08H30-13H30 08H30-17H30 17H15-22H00 13H30-21H15	1 1 1 1 1 1	Salomé STACHURA Véronique VIAUD Clément HEURTEVENT Grégory NONY Julie CALVET DA SILVA Dominique KIMBERT	
--	--	----------------------------	--	--

IME Sainte Fortunade Organisation mercredi 15 mars 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
AS/Infirmier	7h30-12h10 10h30-12h30 14h-19h30	2	Anne LECLERCA Isabelle Treins	
	21h15-00H00 21h30- 00H00	2	Christel NOBLET Ambre CALAFURI	Présence infirmière
Veilleurs de nuit	00H00-8H30 00H00-7H30	2	Delila BEIGHERBIA Christel NOBLET	
	8h-12h 13h-16h	2	Nathalie Meyrignac	
Agent de service	13h-16h	2	Sabine Leygnac	
	8h-11h30	1	Nathalie Chastang	
Administration	7h30-13h30 16h30-19h30	1	Nadine Pouget	
	8h30-15h 17h-19h30	2	Kévin De Matos	
Cuisine	8h-12h15 13h-17h	1	Pierre Madelmont	
	7h-9h30 15h-19h45	2	Thierry Noilhetas Fablen Lagy	
Logistique				
Transport				

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
	DAEP 8h15-18h 12h-21h30 (soirée au pro)	2	Lucie Vigneron Pierre Gauvreau	
	PEDA 7h30-18h 8h15-18h 13h30-21h30	3	Cécile Marsalés Sandrine Bachelierie Yannick Philippe	
	PREPA PRO-PEDA 7H30-17H00 12h-21h30	2	Rachid Bouderga Céline Cladier	
	PRO-ATELIERS 12h-21h15 13h30-22h15 8h-18h 7h45-12h 13h15-19h 8h15-12h 13h15-17h30 13h15-17h30 7h30-13h15	7	Cathy Queyraud Fanny Bonillo Nicolas Pailier Maxime Normand Michel Madelbos Benjamin Marchat Sandrine Teyssier	

MAS Sainte Féréole Organisation mercredi 15 mars 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
AMP	7h55 – 13h45	4	Olivier ALEXIS	
			Cécile GAUCHER	
			Nicolas MOREAU	
			Marie-José ROUSSEL	
	13h30-20h30	1	Marie-Pierre MARINIE	
AMP	8h-13h30/17h-20h30	1	Carole HEBERT	
			Fanny BELAIR	
AS	13h25 - 21h15	2	Lauriane MOULY	
			Florence CHAUVIGNAC	
Non diplômé	7h-13h30/17h30-20h	2		
IDE	13h25 - 21h15	1	Océane MERLIER	
			Emmanuela DURCE	
Veilleurs	Nuit :14/03 au 15/03 20h40-7h30	2	Christophe CORNUAULT	
			Catherine PARQUET	
			Catherine PARQUET	
			EMILIE DENNEL	
Agent de service	Nuit : du 15/03 au 16/03 20h40- 7h30	2		
Administration	8h00 - 12h00	1	Patricia DI STEFANO	
			Christophe LAVAUD	
	8h00-17h00	1		

Fait à Tulle le 13 mars 2023.

BENOIT Sylvie Directrice Générale Les PEP19

Les PEP 19

Pupilles de l'Enseignement Public

23, Rue A. Audubert - BP 23

19007 TULLE CEDEX

Tél. 05 55 20 01 41 - Fax 05 55 20 03 01

Siret 777 967 068 00175 - NAF 8999B

Organisation de la continuité des services au sein de l'IME de Ussel suite au préavis de grève nationale pour la journée du 15 mars 2023 par les organisations syndicales nationales - du 14 mars 2023 minuit au 15 mars minuit.

Service minimum dans le cadre d'une réquisition

Les PEP 19
Pupilles de l'Enseignement Public
23, Rue A. Audubert - BP 23
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 20 01 41 - Fax 05 55 20 03 01
Siret 777 967 068 00175 - NAF 8899B

IME Ussel Organisation MERCREDI 15 MARS 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Chef Cuisinier	7H/14H		P BARRIER	
Agent de service cuisine	8H/14H30 16H30/20H	3	F HOJAK	
Cuisinier	7H30/13H30 16H30/19H30		J RALITE	
Agent entretien	8H/12H	1	F BARONI	
	13H/16H		F BARONI	
Agents de service	7H/15H30	3	C BORDES	
	7H/11H30		N BARROT	
	7H/15H		C CHERIF	
	7H/16H30		M C DJOUBOU	
	9H/16H30		T SIBOT	
	12H/22H		S DELARBOULAS	
	12H/21H		A BRAL	
	8H/13H30		V AKANTOUR	
	7H30/16H30		P THOMAS	
Educateurs	9H/16H30	14	D MARLIAC	
	12H/22H		G DESHAYES	
	12H/22H		A ABDESSELAM	
	7H/16H30		L PABIOT	
	9H/16H30		E GOURAND	
	7H/16H30		L FOURNIAL	
	7H30/16H30		G GENESTINE	
	9H/16H30		B TRIN	
Veilleur de nuit	14/03 AU 15/03 22H-7H 15/03 AU 16/03 22H/7H	2	F DURAZ	
	8H30/12H 17H-19H30	1	S CHABRIER	
Infirmière			E MONJANEL	
	07H/10H 16H30/19H		S CHASSAIN	
Chauffeurs	07H/10H 16H30/19H	2	G RALITE	

Fait à Tulle le 13 mars 2023.

BENOIT Sylvie Directrice Générale des PEP19



Les PEP 19
Pupilles de l'Enseignement Public

23, Rue A. Audubert - BP 23
19001 TULLE CEDEX
Tél. 05 55 20 01 41 - Fax 05 55 20 03 01
Siret 777 967 068 00175 - NAF 8899B